

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Roghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal 'Economie'; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: M. ...
Le Nord de la France:
Trois mois. . . . . 3
Six mois. . . . . 20
Un an. . . . . 52

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RECLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

ROUBAIX, 2 MAI 1870

Le parti considérable des conservateurs libéraux qui, en attendant du gouvernement, sous l'impulsion du suffrage universel, la réalisation de progrès ultérieurs, prennent acte du progrès accompli, vient de recevoir une adhésion précieuse, celle d'un illustre écrivain dont chaque œuvre porte la trace d'un amour ardent et éclairé pour la liberté démocratique: M. Edouard Laboulaye. La lettre de l'éminent auteur de Paris en Amérique qu'a publiée la Liberté, exprime nos propres sentiments, et c'est à ce titre que nous lui donnons dans le Journal de Roubaix, la place d'honneur, en l'accompagnant de quelques commentaires.

Clatigny-Versailles, 25 avril.

Monsieur, Je suis très touché de la confiance que vous voulez bien me témoigner. Si je n'ai pas répondu plutôt à votre aimable lettre, c'est que j'attendais la formule du plébiscite; il me paraissait difficile de me prononcer sur une question qui n'était pas parfaitement connue. Aujourd'hui je puis vous donner mon opinion, tout en reconnaissant que le problème est complexe, et que les meilleurs esprits peuvent hésiter avant de se décider. Je suis très opposé à l'abstention. S'il est un fait constaté par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, c'est qu'un parti qui s'abstient est un parti qui abdique. Quand on veut exercer une influence légitime sur les affaires de son pays, il faut avoir une opinion faite et être toujours prêt à agir.

Au moment où toute la France va se prononcer, il n'est pas admissible que le parti libéral-conservateur cache son drapeau et déserte le combat. Il faut donc voter oui ou non. A mon avis, il faut voter oui sans hésiter; voici mes raisons: Si l'on prend le plébiscite dans les termes où il est posé, il n'est pas douteux que le parti libéral-conservateur approuve toutes les réformes libérales qu'on a faites depuis 1860. Comment ne les approuverait-il pas? C'est lui qui les a provoquées: on les lui doit.

Approuve-t-il entièrement la Constitution nouvelle contenue dans le sénatus-consulte de 1870? J'en doute; il est plus d'un article qui ne me semble ni assez libéral, ni assez démocratique; mais, d'un autre côté, rejeter la nouvelle Constitution parce qu'elle a pour nous des défauts, c'est refuser ou ajourner des améliorations réelles, un progrès visible. Forcés d'accepter en bloc, prenons ce qu'on nous offre, et que le progrès d'aujourd'hui nous serve à assurer le progrès de demain: c'est là le véritable esprit politique. N'oublions pas ce que disait le sage Daunou:

« La meilleure Constitution est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve. »

On peut tirer un bon parti de la Constitution de 1870; usons-en au lieu de perdre le temps en discussions inutiles. Mais, dit-on, tout sera précaire, puisque l'Empereur se réserve le droit d'appel au peuple, et que, du jour au lendemain, il peut tout remettre en question.

En théorie cela est vrai, en fait cela n'est pas possible; l'expérience faite depuis dix-huit ans, suffit à le prouver.

Depuis 1852, l'Empereur a toujours marché en avant dans le sens de la liberté. Pourquoi? C'est qu'il n'a d'autre pouvoir constituant que celui que lui donne l'opinion.

Si des lois bien faites font entrer la liberté dans les institutions et dans les mœurs, croit-on que le peuple français sera assez naïf pour fouler aux pieds toutes ces conquêtes, et détruire un régime qui lui assure le bien-être moral et matériel?

Il est un moyen infaillible de rendre inoffensifs les futurs plébiscites, c'est de répandre à pleines mains l'éducation et les libertés individuelles, c'est de décentraliser, c'est d'établir le gouvernement du pays par le pays.

Usons bien du présent, l'avenir est à nous.

Il est une autre raison qui doit faire accepter le plébiscite par ceux mêmes qui ont peu de goût pour la nouvelle Constitution; c'est la façon dont les partis extrêmes posent la question.

Pour eux, non ou abstention veulent dire révolution. Ce caractère donné au vote négatif ne permet plus d'hésiter à ceux qui ne veulent pas de révolution. Je suis de ceux-là: j'ai toujours demandé la liberté, je n'ai jamais demandé autre chose. Selon moi, quand un gouvernement est établi et qu'il est accepté par la majorité du pays, le devoir de tout bon citoyen est de se soumettre à la volonté nationale.

Révoquer la liberté par tous les moyens légaux, c'est le droit inaliénable de tout homme; mais pousser à la révolution, saisir toutes les occasions d'embarrasser ou de renverser le gouvernement pour faire triompher une forme politique qu'on préfère, ce n'est pas agir en citoyen, c'est agir en fanatique ou en factieux.

Tous les amis de la liberté doivent se réunir pour résister à de pareilles tentatives; personne ne doit oublier qu'il y a quatre-vingts ans la France n'a pu fonder chez

elle une liberté durable, c'est qu'elle n'a jamais eu l'énergie de résister à la violence des partis.

Le moment est venu de leur imposer sa toute-puissante volonté. L'acceptation du plébiscite aura cet avantage, qu'on ne pourra douter que si la France veut la liberté, à aucun prix elle ne veut de révolution.

Voilà, monsieur, l'opinion à laquelle je me suis arrêté après mûre réflexion. Si vous croyez utile de la faire connaître à ceux qui n'ont fait l'honneur de voter pour moi aux dernières élections, je vous autorise par avance à publier cette lettre de la façon qui vous conviendra le mieux. Recevez, etc.

ED. LABOULAYE.

On le voit suffisamment par cette lettre, adressée à un électeur de la commune de Jouy-et-Josas (Seine-et-Oise), qui a produit une immense sensation dans le monde politique, le sympathique et célèbre auteur du livre: Le parti libéral, déclare formellement qu'il appuiera le plébiscite, qu'il votera « Oui! » et il engage tous ses amis, tous les électeurs qui lui ont donné leur voix, à suivre son exemple, à voter oui comme lui-même votera oui, par patriotisme, par amour pour la liberté.

M. Laboulaye repousse de toutes ses forces l'abstention: « attendu qu'il est un fait constaté par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, un parti qui s'abstient est un parti qui abdique. »

D'autre part, voter non, c'est donner des gages à la révolution, et le parti libéral auquel appartient M. Laboulaye, a toujours désiré le progrès continu mais sans bouleversement violent. Il est incontestable que la nouvelle Constitution est loin d'être parfaite; mais, suivant le mot de Daunou, « la meilleure Constitution est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve. »

Donc il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est de voter, c'est de déposer dans l'urne un bulletin affirmatif. L'avenir, en réalité, est entre nos mains, et les futurs plébiscites, en supposant qu'il y en ait, n'ont rien qui puisse nous effrayer, si l'on prend soin dès à présent, de décentraliser et de hâter la diffusion des lumières et des libertés individuelles.

Voilà le résumé exact de l'importante lettre de M. Edouard Laboulaye. On avouera sans peine, après l'avoir lue, que la puissance du raisonnement s'y allie avec la logique la plus rigoureuse.

Qui certes, M. Laboulaye a raison, mille fois raison de réclamer la décentralisation du pays, de demander qu'il soit saturé de libertés, de convier de véritables amis à travailler à l'établissement du gouvernement du pays par le pays: N'est-ce point là un préservatif efficace contre les dangers des futurs plébiscites? On l'aura ce préservatif, on peut le tenir pour certain, si le plébiscite est voté: car l'approbation de la majorité des électeurs donnée aux réformes libérales inaugurées depuis un an par nos gouvernants, indiquera bien la volonté du pays de se gouverner lui-même, puisque dans ce mode seul de gouvernement — dit pays par le pays — on trouve la sécurité dans la liberté.

Il sera donc patriotique de ratifier le plébiscite soumis à notre approbation. Les amis de la décentralisation réelle, vraie, féconde, de la décentralisation dans la liberté, fondant l'autonomie communale, consacrant les franchises locales, les amis des bonnes lois libérales ne peuvent méconnaître ce qu'on a déjà fait pour leur cause, en faveur des aspirations décentralisatrices de l'opinion publique. Ce qu'on a tenté ou essayé de faire en ce qui les concerne, est soumis à leur ratification par le plébiscite: refuseront-ils de sanctionner de leur approbation ces tentatives timides, nous le voulons bien, mais qui constituent un progrès réel et font envisager des progrès ultérieurs? Ils ne le peuvent point. S'ils n'ont pas abandonné leurs idées libérales d'hier — et rien ne le fait supposer — nos gouvernants nous donneront, il faut bien l'espérer, l'élection des maires par les Conseils municipaux, ils proclameront la liberté de l'enseignement supérieur qu'on est en voie d'organiser à l'heure qu'il est, lentement mais sûrement. Et ces réformes qui sont mentionnées implicitement, à l'état de projet, qu'on ne s'y trompe pas, dans la formule du plébiscite, rencontreront des adversaires parmi les libéraux. Cela ne se peut pas et cela ne sera pas. Nous savons bien que régime plébiscitaire césarien et gouvernement du pays par le pays sont deux états sociaux incompatibles l'un avec l'autre, mais nous pensons avec M. Laboulaye « qu'il est un moyen infaillible de rendre inoffensifs les futurs plébiscites, individuels, c'est de décentraliser. »

L'essentiel est de bien se rendre compte: le gouvernement y songera d'autant mieux si le résultat du plébiscite vient l'encourager dans la voie libérale où il s'est engagé. — M. Laboulaye donne une autre raison qui « doit faire accepter le plébiscite par ceux mêmes qui ont peu de goût pour la nouvelle Constitution; c'est la façon dont les partis extrêmes posent la question. » Pour eux, non ou abstention veulent dire: révolution; ce sont les deux modes négatifs du vote révolutionnaire, et comme M. Laboulaye ne veut pas de révolution, il se prononce pour le oui. On a dit à ce propos: on ne raisonne pas la peur, alors même qu'on est philosophe comme M. Laboulaye. Encore faut-il admettre qu'il y a des peurs légitimes et raisonnables. A qui la faute si, n'aimant point la révolution, parce que nous la trouvons inutile, il suffit que le gouvernement pose la question révolutionnaire et avec lui les partis extrêmes, — tous en sont là, en ce moment — pour que nous disions amen, pour que nous répondions affirmativement à ses questions?

Nous pensons avec M. Hector Pessard que cette situation résulte de l'attitude du gouvernement et de celle du parti jacobin, représenté surtout par le Réveil: « Ainsi donc, parce qu'il a plu au gouvernement de nous enfermer dans un dilemme, et que les beaux gosiers des réunions publiques s'amusaient à proclamer la sociale, nous voilà condamnés à embêter le pas et à approuver par notre vote une Constitution douteuse, encore aggravée par les commentaires impériaux et ministériels? Feu ou fer choisis. Quand à l'abstention, la place est prise. Messieurs de la Marseille y ont mis leur chapeau! Hélas oui! M. Pessard, nous en sommes un peu réduits là, quoique nous ayons bien d'autres raisons à faire valoir, celles, par exemple de M. Laboulaye, énoncées plus haut.

Où nous ne sommes plus de l'avis de M. Pessard, c'est lorsqu'il dit « qu'en votant oui, comme M. Edouard Laboulaye, dans l'unique but de contrarier les rédacteurs de la Marseille et les orateurs des réunions publiques, on risque fort d'arrêter la transformation qui était en train de s'accomplir, et, si on rend moins précaire l'existence du pouvoir personnel, on rend tout à fait problématique cette transmission régulière du pouvoir, chère à Napoléon III, précieuse aux ministres et dont on s'accommoderait à la rigueur, on avait la certitude que la liberté et la grandeur du pays n'en devraient pas souffrir. »

Nous croyons avec M. Laboulaye qu'à la violence des partis, à l'énergie révolutionnaire il faut opposer la toute puissante volonté du suffrage universel. Le résultat du plébiscite en imposera aux partis extrêmes s'il n'est pas tel qu'ils le souhaitent.

Le Soir, voulant donner le mot de la situation, disait, il y a quelques jours: « Les paysans croyaient autrefois que la Charte était la femme de Lafayette; ils commencent à dire que le plébiscite est le fils de l'Empereur. » — Les paysans de notre époque savent fort bien à quoi s'en tenir sur le plébiscite, quoiqu'on veuille bien dire. Ils ne voteront pas non, parce que les réformes qu'on leur demande de ratifier le 8 mai, constituent un progrès réel sur l'état de choses auquel elles ont succédé; ils voteront oui parce que et surtout, comme le dit M. Laboulaye, « l'acceptation du plébiscite aura cet avantage qu'on ne pourra douter que si la France veut la liberté, à aucun prix elle ne veut de révolution. »

CH. NURDEL.

M. Plichon, député du Nord, vient d'adresser la lettre suivante à un de ses amis:

Paris, le 24 avril 1870.

Mon cher ami,

Je comprends vos préoccupations en face de la crise que nous traversons, car cette crise est grave et doit naturellement éveiller la sollicitude de toutes les âmes patriotiques.

Je ne m'étonne pas des incertitudes que vous constatez autour de vous; mais à mon avis, ces incertitudes ne sauraient résister à un examen réfléchi de la situation, et en ce qui me touche, malgré les critiques que soulève la formule du plébiscite, je n'éprouve aucune hésitation sur ce qui est mon devoir dans le moment.

Que demande en effet le plébiscite? La ratification de la Constitution qui vient de voter le Sénat. Cette Constitution n'est point une œuvre parfaite; loin de là: elle a soulevé et soulève encore de sérieuses objections. Mais malgré ses imperfections, elle est évidemment préférable à celle de 1852 qu'elle va remplacer, et, somme toute, elle garantit au pays dans sa vie normale la pratique régulière du gouvernement parlementaire,

c'est-à-dire la libre possession de lui-même.

L'article 13, relatif à l'appel au peuple, réservé au Souverain, qui est la cause principale des hésitations que vous signalez, a une portée doctrinale que je ne veux pas contester; je reconnais au contraire le fondement des critiques dont il a été l'objet; mais il faut que vous sachiez que cet article n'est point une disposition nouvelle et n'est que la reproduction de l'article 5 de la Constitution de 1852: et ce qui est à remarquer, c'est qu'il a pris place dans la Constitution nouvelle, sans la moindre observation de la part d'aucun des membres du cabinet. Ce n'est que plus tard et après que cette Constitution eut été portée par lui au Sénat et à la suite des discussions qu'elle souleva dans la presse et dans les réunions parlementaires, que des scrupules se sont fait jour dans son sein. Je regrette que les efforts tentés pour obtenir la modification de cette disposition aient échoué; je regrette plus vivement encore la résolution prise par deux de mes amis du cabinet de se retirer; mais je ne crois pas que le maintien de cet article 13 commande ou justifie un vote négatif sur le plébiscite. Ce vote ne serait commandé ou justifié à mes yeux, que s'il pouvait avoir pour résultat de faire disparaître de nos lois constitutionnelles, le droit d'appel au peuple qu'il rappelle; or, est-il possible qu'il puisse produire ce résultat? Je réponds: non! Le droit d'appel au peuple est en effet indépendant de la Constitution actuellement soumise à la ratification du pays, et n'en continuerait pas moins de subsister si cette Constitution était rejetée. Le seul résultat que peut produire le vote négatif, c'est de nous replacer en présence de la Constitution de 1852, où ce droit d'appel a pris naissance et de priver le pays des réformes libérales nouvelles qu'il sollicitait et que lui donne la Constitution de 1870.

Au surplus, je voudrais qu'on n'exagérât point les dangers du droit d'appel au peuple. Quand, en effet, le Souverain pourrait-il y recourir? Dans des circonstances extrêmes, où les gouvernements ne sauraient, sans se briser, aller se heurter contre le sentiment de l'opinion publique, et au milieu desquelles, suivant les courants que traversent le pays, les constitutions et les lois, qu'il s'agisse des prérogatives de la Couronne ou bien des franchises populaires, ne sont le plus souvent que des garanties impuissantes. C'est là, malheureusement, ce que nous apprend l'histoire de notre pays.

Je voterai donc OUI, malgré l'article 13 et malgré l'article 33, qui n'est qu'un dérivé de l'article 13. Et en votant OUI, j'ai la conscience que mon vote est un vote de liberté et assure le gouvernement du pays par le pays. Un vote NON, ou l'abstention au milieu des opinions qui agitent la France, ne paraît pouvoir comporter d'autre signification que le retour au régime autoritaire pur, ou un vœu en faveur de la République. Les partis radicaux qui veulent la République, voteront NON ou s'abstiendront: comme je ne veux ni l'un ni l'autre, je voterai OUI!

Puisse le pays comprendre l'importance du vote qui lui est demandé; si par indifférence ou plutôt par insouciance des immenses intérêts qui sont en jeu, il en résulterait un grand affaiblissement pour le gouvernement, et, à mon avis, c'est surtout la liberté qui aurait à souffrir de cet affaiblissement.

Dans un pays qui, comme le nôtre, a été tant de fois bouleversé par les révolutions, l'existence d'un gouvernement investi d'une grande autorité morale, le gouvernement de l'Empire ne peut désormais la puiser que dans une adhésion nationale éclatante au plébiscite.

Voilà, mon cher ami, ma pensée personnelle au milieu du conflit des opinions qui agitent le pays. Je ne sais si vous la partageriez. Quoiqu'il en soit, demandons ensemble à Dieu qu'il éclaire et protège la France dans la grande épreuve qu'elle est appelée à traverser.

Agréé, etc. Plichon, député du Nord.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 1<sup>er</sup> mai.

Les deux journaux officiels d'hier soir et de ce matin confirment les bruits répandus depuis deux jours au sujet d'un complot ayant pour but d'attenter à la vie de l'Empereur: celui qui devait être l'exécuteur de cette sinistre conspiration est arrêté; on a saisi des bombes plus terribles encore que celles d'Orsini; on a trouvé un arsenal d'armes et de munition; de nombreuses arrestations ont été opérées parmi les affiliés de la Société l'Internationale; l'instruction se poursuit avec une grande activité, et il est probable que nous en connaîtrons les premiers résultats avant le 8 mai.

Voilà certes un incident qui vient jeter de nouvelles préoccupations au milieu de l'agitation plébiscitaire, et qui pourra exercer une certaine influence sur le résultat du vote. Je dois vous dire que la nouvelle du complot a tout d'abord excité un mouvement de surprise et même de défiance. Il est évident que les projets avoués des révolutionnaires ne peuvent

que servir le gouvernement: et la révélation d'une odieuse tentative était de nature à modifier sinon les sentiments du moins la conduite d'un grand nombre d'électeurs: aussi beaucoup de gens au premier moment ont appliqué la sentence: is fecit cui prodest, et ont dit nettement: c'est un complot inventé par la police. Mais le doute n'est plus permis: le principal coupable a fait des aveux complets; il a révélé les noms des instigateurs. Il arrive de Londres, et c'était le 29 avril que le crime devait être commis. Ce serait M. G. Flourens qui aurait été l'inspirateur. M. Ledru-Rollin a quitté Paris il y a trois jours: n'y a-t-il là qu'une coïncidence fortuite? Nous l'espérons et nous voulons le croire. Nous ne pouvons supposer que M. Ledru-Rollin qui depuis son retour s'est tenu à l'écart des révolutionnaires pour lesquels il professe une médiocre estime, se soit compromis avec quelques insensés. Peut-être n'est-il parti que pour ne pas être à Paris au moment du vote et se mettre lui-même à l'abri de toute émotion et de toute inquiétude.

Le langage de nos journaux est intéressant à observer: les uns prodigent les détails sur les moindres faits relatifs au complot, et les feuilles à information multiplient les renseignements et donnent la reproduction des armes et des machines saisies; les autres profitent de l'occasion pour flétrir les projets des révolutionnaires et montrer que les ennemis de l'Empire sont les ennemis de la Société. D'autres sont peu crédules; ils doutent encore du complot, ils accusent la police.

Cependant on peut remarquer que les plus avancés sont émus; la Marseillaise a baissé le ton; et les orateurs des réunions publiques d'hier soir recommandaient le calme.

Aujourd'hui les troupes sont consignées et les mesures pour une active surveillance sont prises partout: Nul doute que les arrestations opérées ne refroidissent un peu l'ardeur des frères et amis, et l'on croit que la semaine se passera sans incidents graves.

Une des fâcheuses conséquences de ce complot est de faire tomber dans l'eau l'amnistie qui devait suivre la proclamation du plébiscite. C'est doublement regrettable.

On dit que M. Cernuschi, directeur de la Banque de Paris a été hier reconduit à la frontière, ce qui prouve que le donataire des 100,000 fr. envoyés au comité républicain n'était pas naturalisé français.

On attend le second manifeste de la gauche radicale dont l'affaire du complot a retardé la publication.

On dit, mais le fait me semble douteux, que le comité Thiers reviendra sur la délibération à la suite de laquelle il a recommandé l'abstention.

Les nouvelles reçues des départements depuis deux jours sont beaucoup plus favorables au plébiscite. Les déclarations des députés qui conseillent à leurs électeurs de voter oui exercent une influence considérable sur la masse de la population; et les résolutions prises par certains conseils généraux, notamment ceux du Calvados et de la somme, ont ramené beaucoup de dissidents.

On parle d'une nouvelle proclamation des ministres qui paraîtrait à la fin de la semaine.

CH. CAHOT.

(Autre correspondance.)

Paris, 30 avril 1870.

Je rencontrai avant-hier soir un ami qui m'accosta en me disant: « Venez-vous ce soir à la réunion publique du Pré-aux-Clercs? » « Great attraction, il y aura du député; le député Ferry parlera. — Soit, répondis-je. Allons voir la physionomie d'une réunion plébiscitaire à Paris. Et comme la salle où se tenait la réunion n'est qu'à deux pas de mon domicile, j'eus tout le temps de me munir d'un crayon et d'un carnet à scribe fin de faire mon profit, de ce que je verrai et entendrai pour les lecteurs du Journal de Roubaix.

J'avais lu, le jour même dans les journaux du matin, que la veille au soir, dans cette même salle du Pré-aux-Clercs, un certain citoyen Lacorre n'avait pas craint de prononcer les paroles suivantes: « Je suis de la République, mais je suis de la République à l'odieux: « Jadis, quand il y avait quelque part un monstre, une hydre, qu'on l'appelait serpent, taureau ou aigle, celui qui le détruisait était élevé au rang de demi-dieu. — Et je demande, moi qui rougis de voir mon pays honteusement couché